

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 13

Artikel: Une question embarrassante
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En 1529 la forme de l'administration fut encore changée. Les deux prieurs furent remplacés par un bourgmestre élu pour 3 ans.

En ce temps, la ville de Lausanne était fort pauvre. Ses revenus équivalaient à peine à 800 francs de notre monnaie actuelle. On comprend dès lors que les emplois municipaux étaient fort peu rétribués et peu recherchés; aussi fut-on obligé d'ordonner que celui qui refuserait les places de bourgmestre ou de boursier serait condamné à 100 florins d'amende et dégradé pour un an et un jour.

Sous les Bernois, le principal corps de la magistrature lausannoise était le Conseil des *Deux-Cents*.

En 1798 et 1799, l'administration communale fut confiée à un Conseil municipal nommé par l'assemblée générale des citoyens actifs, sans distinction de bourgeois et non-bourgeois; il ne relevait, pour l'exercice de ses fonctions, que du pouvoir exécutif et n'était tenu de consulter les citoyens que dans les cas où, pour faire face aux dépenses, il était nécessaire de lever une cotisation.

La loi du 18 juin 1803 institua les municipalités composées d'un syndic, de deux adjoints et d'un Conseil municipal. Sous la surveillance des autorités supérieures, la Municipalité administrait les biens communaux, sans aucune coopération des citoyens de la commune. Les ressortissants n'avaient que le droit d'examiner les comptes, qui devaient déposer quelques jours au greffe municipal.

La Constitution de 1814 et la loi du 2 juin 1815 modifièrent considérablement cette organisation. Dans chaque commune il y eut à côté de la Municipalité un Conseil plus nombreux, consulté sur toutes les affaires importantes. Dans les petites communes, ce Conseil se composant de tous les citoyens, prit le nom de *Conseil général*; dans les communes plus peuplées, où il est élu par l'assemblée générale des citoyens actifs, il fut appelé *Conseil communal*.

Mouvement de la population du canton en 1873.

	SEXE		Total
	masculin	féminin	
Mariages bénis			1880
Naissances légitimes	3348	3129	6477
» illégitimes	189	187	376
Total (compris 368 morts-nés)	3537	3316	6853
Décès	2660	2399	5059
Excédant des naissances sur les décès	877	917	1794
Déduction des morts-nés	221	147	368
Augmentation de la population	656	770	1426
Population probable à la fin de 1872			230,596
» » » 1873			232,022

Le nombre des émigrants et des immigrants pendant l'année, qui n'est pas encore connu, pourrait modifier quelque peu ce chiffre.

Un papa interroge son fils sur le verbe être. L'enfant en est au passé défini.

— Je fus, tu fus, il fut.....

L'enfant s'arrête.

— Eh bien après? dit le père avec sévérité.

Le petit continue sans hésiter :

— Nous fumons, vous fumez, ils fument.

Le gamin fut privé du dessert. Pauvre victime de la langue française !

On s'entretenait dans une soirée donnée chez M. X..., de la cherté des vivres depuis quelques années et de la triste condition qui est faite à ceux qui n'ont pas de fortune.

— Oh! ne m'en parlez pas, dit une dame, cela fend le cœur!... C'est aux riches de soulager tant de misères. Vous connaissez le cœur de mon mari; quand un locataire ne le paie pas, il ne peut jamais se décider à le poursuivre..., il préfère garder ses meubles.

Un mari peu galant était arrêté sur le port d'Ouchy, tenant sa femme au bras. A côté d'eux sont trois marchands causant d'affaires.

La femme qui avait suivi la conversation des négociants dit à son mari: « Pourrais-tu m'expliquer quelle différence existe entre *exportation* et *transportation* ?

— Une grande différence, ma chère, répond le mari. Vois-tu ce bateau qui prend le large et se dirige vers l'autre bord? si tu étais dessus, tu serais *exportée*, et moi, restant ici, je serais *transporté*... de joie.

Demà passà, on part dé baò étai attatsi à cllia baragne qu'on a met vai la grenetta, tot pré dè la buyandèri. Dou gaillà dè per lé d'amon que passà-vont, s'arrèton po vouàtti clliau bêtès.

— T'inlèvai-te pas, dese ion: cé z'iquie n'a pas trace dè cornès!

— Hi, hi, hi! Parait que ne s'est pas marià à Losena, reponde l'autro.

Une question embarrassante.

— Papa, disait un jour le petit Edouard, qu'est-ce que c'est que la capacité?

— La capacité, répond le père, est la quantité de matières qu'un vase peut contenir; ainsi, la capacité d'un tonneau, par exemple, c'est la quantité de vin qu'il peut renfermer.

— Alors, ajouta l'enfant, pourquoi dans les élections, recherche-t-on les hommes de capacité?...

Les abonnés à l'*Atlas historique*, publié par la maison Simon, de Strasbourg, peuvent s'adresser au magasin de papeterie de **L. Monnet**, pour la reliure de cet ouvrage et le classement des planches et des cartes.

THÉÂTRE. — Demain 29 mars, dernière représentation du *Major Davel*, et clôture de la saison théâtrale.

Les Egyptiens

sur les bords du Léman.

VIII

Nous avons laissé Victorine fort inquiète sur le sort de son ami. Elle eut à supporter plusieurs visites de l'évêque, avec les mêmes instances au sujet de la religion, et avec des démonstrations de tendresse de plus en plus marquées et qui provoquaient son indignation. Si elle eût pu savoir qu'Edouard était si près d'elle, elle eût certainement forcé le passage pour aller le rejoindre. La prisonnière prit donc patience et sut imposer au prélat le respect qu'elle méritait.

Le soir de ce troisième jour, Edouard, seul dans sa chambre, ne put résister à l'envie de sortir de son lit. La nuit était fort belle; la lune était dans tout son éclat; notre héros se lève, prend sa guitare, entr'ouvre sa fenêtre, et chante d'une voix expressive et mélodieuse cette tendre romance :

Te souvient-il, ô mon amie !
De ces beaux jours de notre vie
Où, sans chagrins, gais et joyeux...
Chérie !

En aimant nous étions heureux
Tous deux ?...

Il ne tarda pas à apercevoir un papier suspendu à un fil, et qui descendait lentement devant sa fenêtre. Tout en le saisissant, il remarqua que le fil sortait d'une fenêtre très étroite placée beaucoup au-dessus de la sienne, mais d'où Victorine ne pouvait se montrer, empêchée par d'épais barreaux de fer. Le fil restant sans mouvement, le jeune homme comprit que ce messager discret attendait une réponse. On conçoit facilement par combien de sentiments divers il fut successivement agité. Il lut la lettre de Victorine dans laquelle elle lui apprenait tout et lui recommandait la plus grande circonspection. Il s'empressa de répondre par un billet où se peignait toute son émotion et son amour, et le lendemain il parut inopinément au lever du prélat; l'entretien fut un peu vif; mais l'évêque, dissimulant ses intentions et ayant tout intérêt à ne pas ébruiter cette affaire, feignit de condescendre aux désirs de son neveu.

Edouard demanda avec instance que la pauvre prisonnière fut conduite au couvent de Bellevaux, en attendant que son père pût la venir chercher. L'évêque y consentit pour ne pas se compromettre davantage. Edouard ne tarda pas à revoir Victorine dans un entretien où les deux amants se racontèrent leurs souffrances réciproques. Edouard s'empressa de se rendre à Genève auprès de M. Lullin qu'il trouva très malade et auquel il prodigua les plus tendres soins.

Pendant trois ou quatre jours, l'évêque fit de nombreuses visites à Victorine au couvent de Bellevaux, et, sur ses supplications, lui donna l'espoir de la rendre bientôt à son père dont elle ne pouvait avoir aucune nouvelle certaine. « Je vous ferai conduire dans mon château de Glérolles, au bord du lac; les femmes qui ont veillé sur vous jusqu'ici vous accompagneront, et j'ai là une barque que je ferai préparer pour vous transporter à Genève. »

Ce prélat, méditant un infâme projet, avait dans ce château une espèce de vieille gouvernante à laquelle il pouvait confier sans façon ses intrigues amoureuses. Il lui ordonna de loger Victorine dans une chambre qui avait une issue secrète sur le lac, issue qu'il était impossible d'apercevoir depuis la chambre même. Il la chargea de faire naître quelque incident pour retarder le départ d'un jour au moins, et recommanda de mêler dans les aliments de Victorine une drogue assoupissante, afin que, pendant une partie de la nuit, elle ne pût être réveillée qu'avec peine.

Déjà tout paraissait tranquille au château de Glérolles; Victorine et ses femmes dormaient profondément, quoique le breuvage narcotique n'eût été préparé que pour la nuit suivante. Victorine rêvait qu'elle faisait voile pour Genève;

qu'elle arrivait, qu'elle se jetait dans les bras de son père et lui rendait la vie. Sa physionomie exprimait l'innocence, la sérénité et le parfait contentement... A ce moment, la figure atroce de Philonardi paraît dans la chambre. Il marche à pas mesurés, tient de la main gauche une lanterne qu'il détourne un peu, et sa main droite est armée de ce poignard étincelant et affilé qui doit servir sa vengeance. Le monstre touche presque à sa victime, il cherche des yeux la place qu'il doit frapper, il lève le bras, mais une révolution soudaine se fait dans tous ses sens... il a vu Victorine dans tout l'éclat de sa beauté; cette vue a changé son être: ce n'est pas le remords, ce n'est pas un sentiment vertueux qui arrête son bras; un feu circule dans ses veines; il remet lentement l'instrument de mort dans le fourreau, pose sa lanterne, met un genou en terre, et va saisir une main qu'il veut couvrir de baisers... Victorine se réveille, jette un cri lamentable; repousse avec force son bourreau qui tombe étendu sur le parquet... A l'instant elle sort du lit, se réfugie dans un angle de la chambre, derrière un fauteuil; une des femmes entre, tandis que l'autre appelle au secours. Philonardi frappe la première de son poignard et se trouve bientôt en face des domestiques du château accourus aux cris qu'ils ont entendus. Trois d'entre eux sont frappés par le furibond chanoine; mais un quatrième, armé d'une épée, lui porte un coup mortel. Philonardi tombe et s'écrie en mourant: Ah! Jésus Maria! plus d'évêché! plus de nonnaines! Satan m'a trompé!

Victorine, qui s'était couchée à moitié habillée, saisit la lanterne de l'assassin et s'enfuit par le passage secret qu'elle vient d'apercevoir; mais elle remarque bientôt qu'il n'a d'issue que sur le lac. Cependant deux hommes placés près de là dans un bateau l'ayant aperçue, firent force de rames vers elle en lui criant: « Mon révérend père, descendez vite à bord. » Leur illusion fut complète, car Victorine avait trouvé sur son passage la robe de capucin laissée là par Philonardi, et s'en était revêtue pour n'être point reconnue dans sa fuite. Supposant que ces bateliers avaient amené le monstre sans se douter de ses projets, elle se confia à eux, et, continuant à jouer son rôle, elle fit le signe de la croix et se mit en prières, pour n'être pas obligée de leur parler.

Les bateliers suivirent la côte en se dirigeant vers Lausanne, puis, abordant le rivage après quelques minutes, l'un d'eux dit à Victorine :

— Mon révérend père, vous voici dans l'endroit que vous avez désigné, et puisque nous sommes payés, nous n'avons plus qu'à vous souhaiter le bonsoir.

— Bonsoir, mes amis, dit Victorine en forçant un peu sa voix.

— Jésus Maria! s'écria l'un d'eux; ce n'est pas le moine; il y a là de la diablerie. Et à l'instant on les vit prendre le large.

(A suivre.)

On sait que les matelots accomplissent avec fidélité les vœux faits à l'heure du danger.

Deux matelots avaient fait vœu, s'ils étaient sauvés, de monter à l'église avec des haricots dans leurs souliers. L'un, Marseillais, n'avait pas fait la moitié du chemin qu'il avait déjà les pieds meurtris; l'autre, au contraire, gros Breton, ne paraissait éprouver aucune douleur et marchait sans se plaindre.

— Coquin de sort, s'écrie le Marseillais, tu as donc la plante des pieds en ferblanc?

— Et pourquoi ça? dit l'autre.

— Pourquoi? Parce que ze te vois courir comme un lièvre et que moi ze n'en puis plusse. Mes pieds sont en sang avec ces maudits pois.

— Il fallait faire comme moi, trouner de l'air!

— Qu'as-tu fait, coquin? n'as-tu pas mis les pois comme c'était convenu?

— Si que ze les ai mis... Mais ze les ai fait cuire avant!

L. MONNET.